



**NOUS VOUS SOUHAITONS  
UN BON SÉJOUR PARMI  
NOUS !**



En pratique :

Un cahier de liaison est mis à disposition des familles dans chaque chambre. De plus, un agent référent est nommé pour assurer votre suivi individuel.

Nous vous rappelons également que le personnel n'est pas autorisé à recevoir de gratifications ni de pourboires.

*Allo Maltraitance : 3977*

*L'Agence Régionale de Santé (ARS) : 02 31 70 96 96*

*Le Conseil Départemental de la Manche : 02 33 05 55 50*



# LIVRET



# d'Accueil

Site : Résidence Les 3 Provinces  
4 Rue des Ecoles- 50640 LE TEILLEUL  
Tél : 02.33.79.37.70 / Fax : 02.33.79.37.79  
[secretariat@ehpad-leteilleul.fr](mailto:secretariat@ehpad-leteilleul.fr)

Site : EHPAD d'Elisabeth Vézard  
162 Rue Montéglise- 50720 BARENTON  
Tél : 02.33.79.40.50 / Fax : 02.33.79.40.59  
[secretariat@ehpad-barenton.fr](mailto:secretariat@ehpad-barenton.fr)

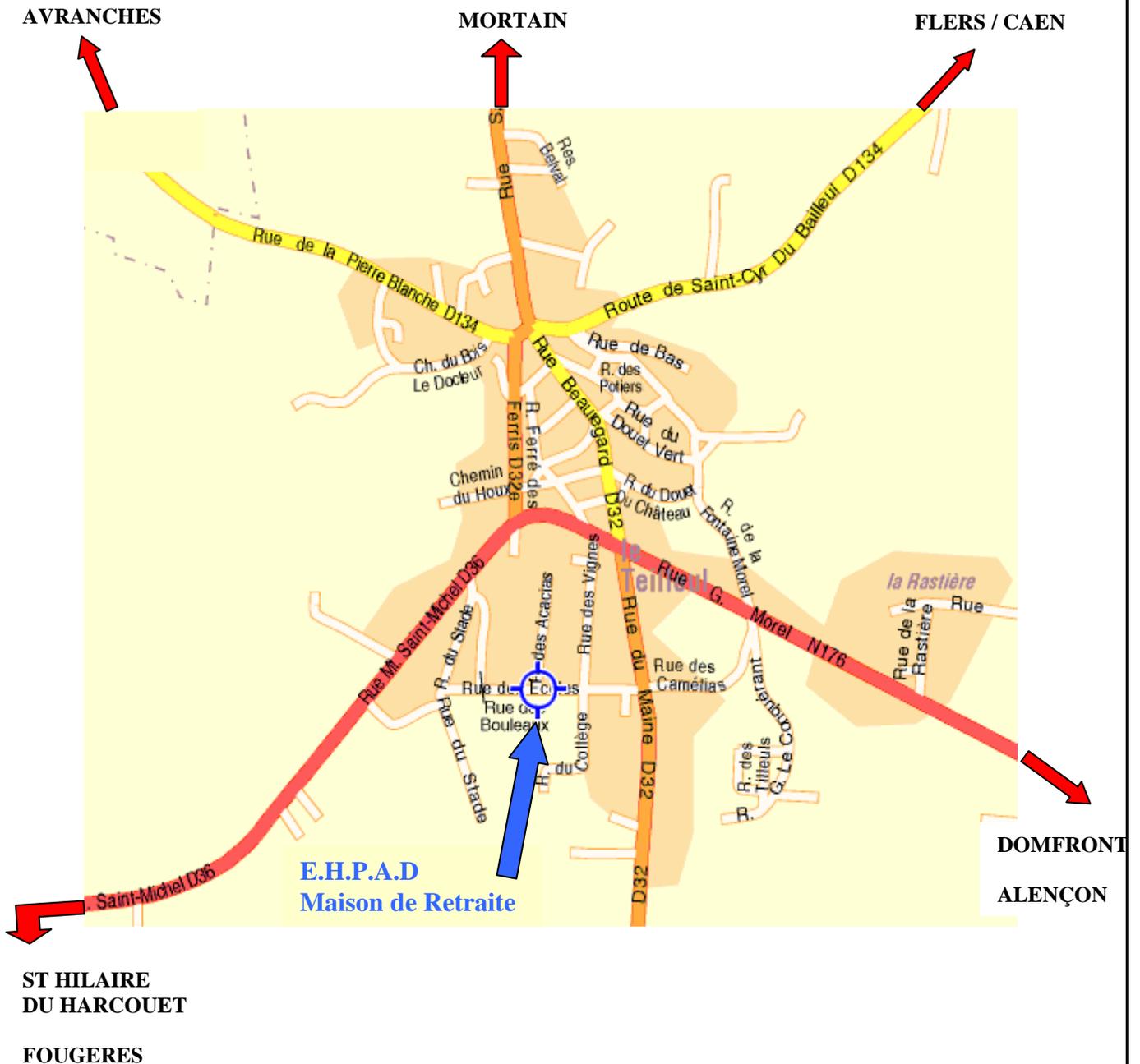
# Sommaire

Mot de Bienvenue .....	3
Présentation de l'établissement .....	4
Séjour du résident .....	5-11
Vos droits et vos obligations .....	12- 13
Conditions et formalités d'admission .....	14
En cas d'incendie .....	15
Les visites– les sorties– les absences .....	16
Le personnel .....	17
Modalités administratives et financières .....	18
Plan d'accès.....	19



# Plan d'accès

L'E.H.P.A.D. du Teilleul est situé près du bourg, en face de l'ancienne gendarmerie. Pour vous repérer, nous vous présentons le plan ci-dessous :



L'accès par taxi ambulance s'effectue par l'entrée principale de l'établissement. Le stationnement des véhicules se fait sur les aires prévues à cet effet. Nous vous demandons de respecter les places réservées aux personnes handicapées. Les véhicules doivent être fermés à clé, l'établissement n'est pas responsable en cas de détérioration ou de vol



# Modalités Administratives et financières

## ✿ Les aides financières :

Les résidents peuvent bénéficier des aides suivantes :

- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Aide au logement (APL)

## ✿ Les frais de séjour :

Le prix de journée payé par le résident couvre :

- Les dépenses liées à l'hébergement (repas, entretien des chambres et des lieux communs, entretien du linge...)
- Les dépenses liées à la dépendance (les charges relatives au personnel des services de soins et entre autre l'achat de protections)

Un ticket modérateur est obligatoire et à la charge de chaque résident. Il correspond au tarif du GIR 5-6.

Les résidents classés GIR 1-2 et GIR 3-4 bénéficient de l'APA versée par le département de leur dernier domicile.

## ✿ L'Assurance maladie prend en charge, dans le cadre du forfait soins :

Les dépenses liées aux soins (les charges de personnel médical et paramédical, les médicaments, le petit matériel médical).

# Bienvenue

Madame, Monsieur,

Vous arrivez à l'EHPAD Les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard site Résidence Les 3 Provinces au TEILLEUL, qui sera votre domicile. Toute l'équipe est à votre disposition pour que votre séjour se passe le plus agréablement possible.

Le Conseil d'administration et l'ensemble du personnel sont heureux de vous présenter leur établissement à travers ce livret d'accueil qui décrit la résidence, l'organisation de la vie au quotidien, les « habitudes de la maison », les diverses prestations mais aussi vos droits et vos devoirs.

Durant votre séjour, vous pourrez bénéficier d'animations comme : la gymnastique douce, la lecture du journal, l'atelier chants, les jeux de société, la messe et les sorties à l'extérieur...

Nous souhaitons que votre séjour vous apporte confort et réconfort. Nous resterons toujours très attentifs à vos remarques et à vos suggestions ; n'hésitez pas à nous en faire part afin que nous puissions améliorer votre qualité de vie.

Vous disposez d'un premier questionnaire de satisfaction dans la pochette d'admission et nous reviendrons vers vous régulièrement afin d'évaluer votre qualité de vie parmi nous.

La Direction et toute l'équipe



# Présentation

La Résidence Les 3 Provinces au Teilleul est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendants (EHPAD) public autonome, géré par un Conseil d'administration et la Direction. Les résidents et les familles sont représentés au sein du Conseil d'Administration mais également au Conseil de la Vie Sociale.

Notre établissement peut accueillir 46 personnes, âgées de 60 ans et plus. Sur dérogation, l'accueil de personnes de moins de 60 ans demeure possible.

Les chambres sont habilitées à l'aide sociale et réparties sur quatre secteurs :



Les papillons comprenant 9 chambres.



Les genêts comprenant 14 chambres.



Les colibris comprenant 10 chambres.



Les glycines comprenant 13 chambres.

Chacune des chambres est individuelle et les résidents ont la possibilité d'apporter leur mobilier selon l'espace disponible.

L'établissement s'engage à proposer des services de qualité dans un lieu de vie spacieux et lumineux, où vous y trouverez la tranquillité, la sécurité et des soins adaptés à vos besoins.

Il dispose d'une salle à manger et de salons à la disposition des résidents, ainsi que d'une salle à manger réservée aux familles et amis des résidents.

Enfin, s'associent au fonctionnement de l'établissement les instances et commissions suivantes :

- Le Conseil d'Administration présidé par Mme. KUNKEL Véronique et M. LELIEVRE Stéphane.
- Le Comité Technique d'Établissement composé du Directeur et des représentants du personnel.
- La Commission des menus où les résidents expriment leurs souhaits auprès du personnel à propos de la restauration.
- L'Association « Les Camélias » qui organise l'animation interne (repas à thème, etc.) et externe (sorties extérieures).

---

*Secrétariat vous accueille*

Du lundi au Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

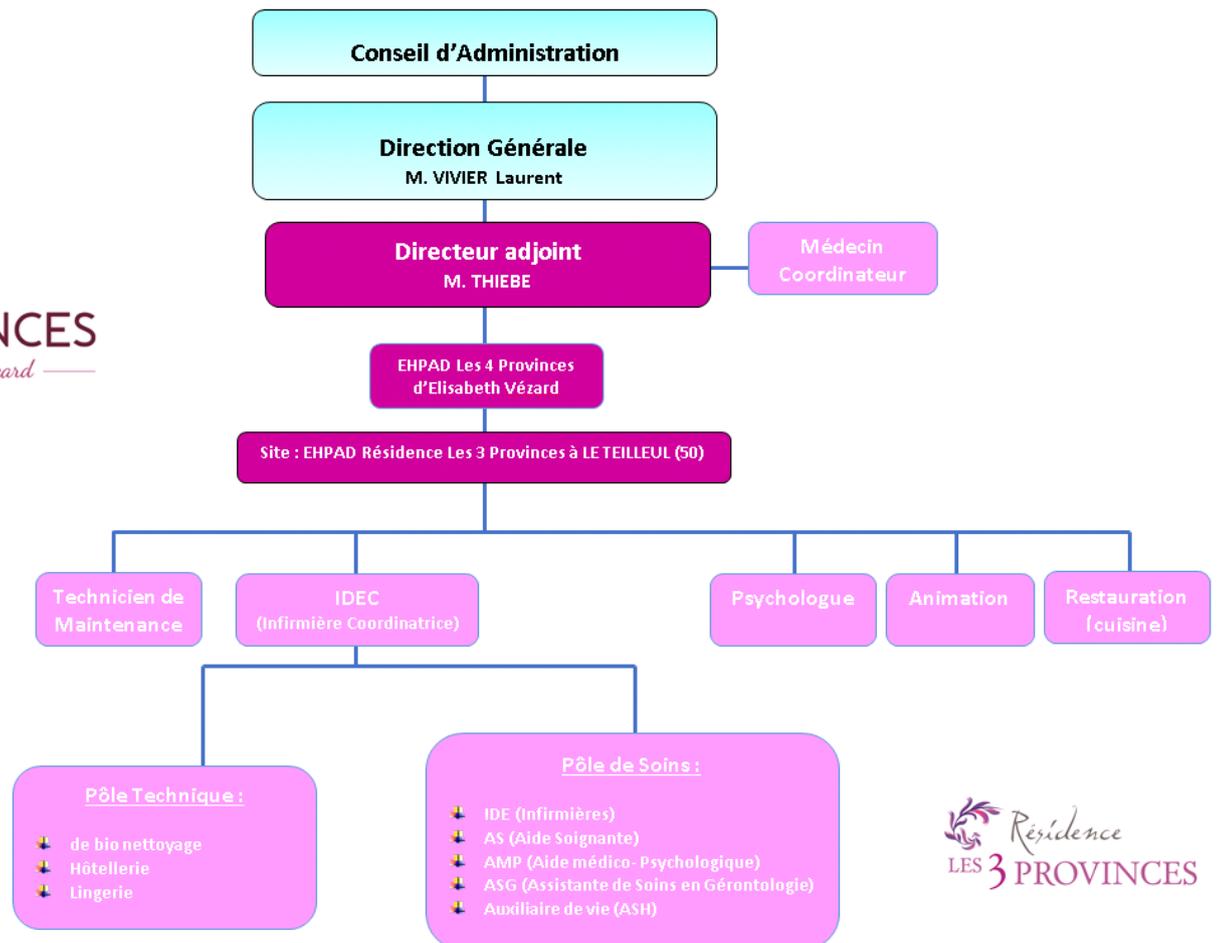


# Le personnel

L'équipe est pluridisciplinaire. Chaque agent participe à la prise en charge globale de la personne et s'adapte aux besoins des résidents. Les compétences de chaque intervenant sont mises au service du résident afin d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et des loisirs.

Tout au long de votre séjour, le personnel soignant et administratif reste à votre écoute. En cas de soucis, n'hésitez pas à nous en faire part, nous essayerons de trouver une solution à vos besoins.

## 🌟 Organigramme de l'établissement :



# Les sorties- Les absences

Les sorties quotidiennes sont totalement libres pour toutes les personnes pouvant circuler sans risque.

Si les sorties devaient être limitées pour des raisons de sécurité, votre famille serait informée et sollicitée pour nous donner un avis.

## Vos Sorties Temporaires

Vous avez la possibilité de sortir de l'établissement comme vous le souhaitez. Dans le cas contraire, nous demanderons un certificat médical et informerons vos proches.

Si vous devez vous absenter, nous vous demandons de nous prévenir afin de vous confier vos traitements s'il y a lieu et de connaître la durée de votre absence.

Lors de vos vacances ou de vos sorties notamment pour hospitalisation, merci de vous reporter à votre contrat de séjour.

## Votre Sortie Définitive

Vous pouvez à tous moment, quitter l'établissement de façon définitive. Un préavis de 30 jours est obligatoire, il vous appartient de récupérer l'ensemble de vos affaires et de vider la chambre.

En cas de décès, le mobilier et les objets, ils sont à récupérés par la famille.



# Séjour du résident

- Sorties – Visites

Les sorties quotidiennes sont totalement libres pour toutes personnes pouvant circuler sans risque. Toutes les visites sont les bienvenues. Pour l'intimité des résidents il est recommandé de venir en visite de 13h30 à 17h45 heures, et à éviter les heures de visites pendant les repas ou les soins. En période épidémique le respect des gestes barrières sera imposé lors des visites.

- Surveillance médicale



Le libre choix du médecin généraliste et du spécialiste est garanti aux résidents. L'établissement assure une surveillance 24 heures sur 24 par du personnel expérimenté et qualifié. En dehors des heures de présence des infirmières de la maison de retraite et en cas de besoin, il est fait appel aux médecins, aux services de secours d'urgence et aux infirmiers libéraux. Un kinésithérapeute intervient sur prescription médicale.

- Votre télévision



Il vous est possible d'apporter votre téléviseur personnel. Nous vous demandons de l'utiliser avec discrétion afin de ne pas déranger vos voisins. Vous pouvez également utiliser des téléviseurs de l'établissement disponible dans le salon et la salle de restauration.

Par ailleurs, les téléviseurs de plus de 2 ans devront faire l'objet d'une révision par un réparateur agréé. Et pour les personnes malentendante le port d'un casque est préconisé.

- Votre téléphone



Chaque chambre est équipée d'une ligne téléphonique. Si vous souhaitez installer le téléphone, il vous suffit de prendre contact avec France Télécom pour effectuer le branchement. Les frais sont à votre charge.

- Votre courrier



Le courrier est distribué quotidiennement. Vous avez la possibilité de déposer une lettre affranchie au secrétariat l'expédition du courrier.





### • Votre linge

L'établissement entretient le linge courant des résidents sauf le linge délicat qui sera pris en charge par les familles. L'EHPAD ne sera pas tenu responsable de la dégradation du linge.



### • La coiffure

A votre demande et à votre charge, un coiffeur peut intervenir dans l'établissement. Lors de votre arrivée dans l'établissement vous avez la possibilité de nous faire part de vos souhaits pour cette prestation.



### • Activités – Loisirs

Tout au long de l'année des animations sont organisées chaque après-midi du lundi au vendredi soit à l'intérieur ou à l'extérieur, encadrées par le personnel de l'établissement, les familles et les bénévoles, chaque résident peut participer.

- ✿ Gymnastique douce
- ✿ Atelier mémoire / Peinture / Bricolage
- ✿ Lecture
- ✿ Jeux de société
- ✿ Anniversaire
- ✿ Chants
- ✿ Echange avec les partenaires, écoles, EHPAD de l'extérieur

### • Le culte



Une messe est célébrée une fois par mois à la maison l'EHPAD par le prêtre du secteur.

### • Vos repas



Les repas sont servis en salle de restauration ou en chambre si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer.

	<u>En Salle</u>	<u>En Chambre</u>
• Petit Déjeuner :		à partir de 7 h 00
• Déjeuner :	11h45 à 12 h 00	
• Dîner :	à 17 h 45 le 1 <sup>er</sup> service à 18 h 30 le 2 <sup>ème</sup> service	à 17 h 45

# En cas d'incendie...

Vous serez averti(e) de l'incendie par la sirène de l'établissement.

## Il vous faudra alors respecter les consignes suivantes :

- En cas d'incendie ou de fumée, gardez votre calme, prévenez le personnel soignant par l'appel malade et suivez leurs instructions.
- En cas d'impossibilité, donnez l'alerte en brisant la glace du boîtier incendie (rouge).

## Si le feu est situé à l'extérieur de votre chambre :

- Restez dans votre chambre
- Fermez la porte de votre chambre. Il s'agit en effet d'une porte coupe-feu d'une résistance au feu de 1 heure minimum.
- Appliquez un linge humide contre la porte
- Gardez votre fenêtre fermée
- Signalez votre présence aux sauveteurs en utilisant le système d'appel de l'établissement
- N'ouvrez votre fenêtre que lorsque vous apercevez les pompiers, ou toute autre personne à qui vous pouvez signaler votre présence.

## Si le feu est situé à l'intérieur de votre chambre

- Sortez de votre chambre
- Fermez la porte derrière vous
- Donnez l'alerte au personnel



# Conditions et formalités d'admission

## ✿ Les conditions d'admissions :

L'établissement accueille les personnes de plus de 60 ans sauf dérogation d'âge, seules ou en couple, valides, semi-valides ou dépendantes.

*L'admission est validée après avis de la commission d'admission et le dépôt d'un dossier complet.*

## ✿ La procédure d'admission :

Avant la demande, que vous et vos proches avez la possibilité de visiter l'établissement. Ces visites se font sur rendez-vous en au secrétariat au 02.33.79.37.70.

Les inscriptions se font sur le site internet **VIA Trajectoire**, ce qui vous évite les différentes démarches dans les établissements choisis. Exceptionnellement le retrait d'un dossier papier est possible. Lorsque le dossier est complet, si l'avis est favorable, votre demande d'inscription est validée et enregistrée en liste d'attente.

Lorsqu'une place se libère, l'établissement vous sollicite pour l'entrée en fonction de la liste d'attente, par ordre d'inscription, en fonction des priorités, selon votre état de santé et vos besoins.

Un rendez-vous peut être organisé à la demande de la famille ou de la Direction avec l'équipe soignante selon les situations.

Le résident, sa famille et l'établissement conviennent d'une date et d'un horaire pour l'admission.

Le jour de l'admission, le résident doit apporter :

- Sa carte vitale
- Un chèque de caution représentant les frais d'un mois d'hébergement.
- Sa carte mutuelle
- Une copie de son livret de famille
- Une copie de sa carte d'identité



Le goûter est servi à 15 h 30.

Les menus sont affichés à l'entrée de la salle de restaurant.

La famille ou les amis ont la possibilité de prendre un repas au sein de l'établissement (voir tarifs au secrétariat) à condition de prévenir le personnel au moins 48 heures à l'avance en précisant le jour, l'heure et le nombre de personnes. Pour les week-ends, les réservations se font avant le **Jeudi soir**, seule 4 personnes peuvent déjeuner dans la salle famille prévue à cet effet les réservations sont donc limitées. Et priorités aux familles qui n'en n'ont pas eu l'accès récemment.



Salle famille

Les résidents peuvent également prendre leur repas à l'extérieur en prévenant le personnel ou le secrétariat.



Salle à manger de l'EHPAD pour les résidents



## • Vos droits et devoirs

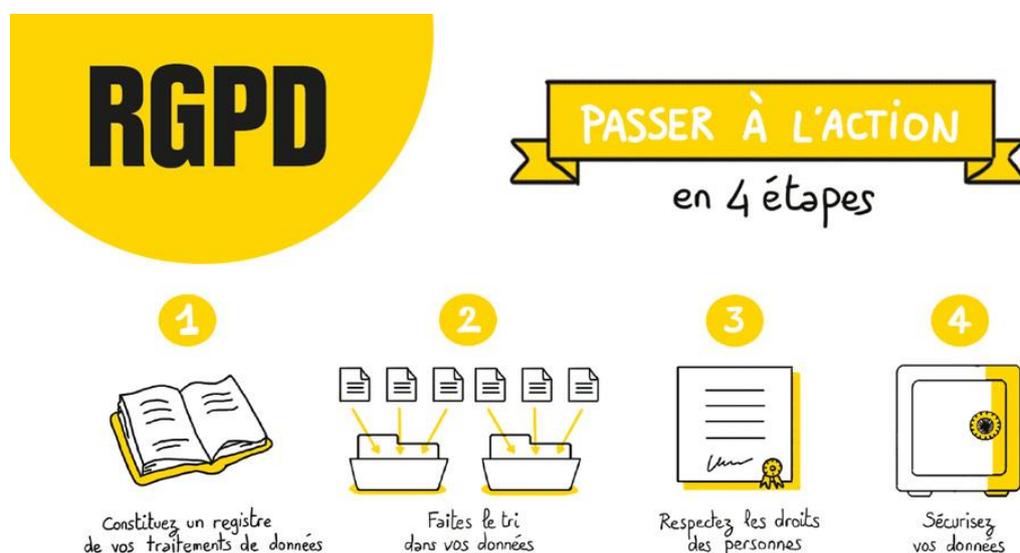


Le résident a le droit au respect de ses libertés fondamentales qui sont le respect de la vie privée et de l'intimité, la liberté d'opinion, la liberté de culte, le droit d'information, la liberté de circulation (sauf contre-indication médicale) et le droit aux visites.

Chaque résident doit adopter une bonne conduite pour rendre la vie plus agréable.

Les informations concernant les résidents font l'objet d'un traitement informatisé. Les résidents et leurs représentants légaux, conformément à la loi du 6 janvier 1978, peuvent demander l'accès à ces données et ont un droit de modification.

Ces données font l'objet d'un cadre de protection conforme au RGPD



## • Dépôt de valeur

Nous vous conseillons de ne pas garder vos objets de valeur ainsi que des sommes importantes près de vous.

### IMPORTANT : Vos Affaires Personnelles

Pour votre sécurité, il est recommandé de ne pas détenir de valeurs importantes (argent, bijoux...) dans l'établissement.

Néanmoins, si vous décidez de les garder avec vous ou dans votre chambre, l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol. Pour ces objets, il vous est conseillé de souscrire une assurance dommages aux biens.



## ✿ Les Directives Anticipées

La loi du 22 avril 2005, relative aux droits des malades et la fin de vie et les articles L111-11 et L111-12 du CSP (Code de la Santé Public), autorisent toute personne majeure à rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté.

Ces directives anticipées indiquent les souhaits de limitation ou de l'arrêt de traitement.

Elles doivent être écrites, datées, signées et doivent être l'expression d'une volonté libre et éclairée. Elles ont durée illimitées mais peuvent être modifiées ou annulé à tous moments.



# Vos droits et vos obligations

## ✿ La Confidentialité

L'ensemble du personnel de l'établissement est astreint au secret médical et professionnel. Toutes les informations vous concernant sont conservées avec le plus grande confidentialité.

## ✿ Le Consentement et Le Refus de soins

Avant tout acte médical ou prise de traitement, le médecin vous apporte des informations suffisantes et nécessaires pour vous éclairer dans votre libre décision de consentir ou de refuser le projet de soins qui vous est proposé.

## ✿ Dans l'intérêt de chacun, nous vous demandons

- de ne pas apporter d'alcools et de produits toxicologiques
- de ne rien jeter par les fenêtres, respecter l'environnement
- de revêtir une tenue correcte lors de vos déplacements dans l'enceinte de l'établissement
- de faire preuve de discrétion afin de ne pas déranger vos voisins (radio, télévision, lumières...)
- de respecter les horaires établis (soins, repas...)
- de respecter les règles d'hygiène

Tout comportement incompatible avec la vie en collectivité peut entraîner la rupture du contrat et l'exclusion de l'établissement.

✿ Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'établissement conformément au Décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, fixant les conditions de l'interdiction de fumer dans les lieux affecté à un usage collectifs.

## ✿ Personne de confiance

Le décret 2006-1395 du 18 octobre 2016.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement donne le droit à toute personne majeure pris en charge dans un établissement de désigner une personne de confiance s'il elle le souhaite. Cette personne l'accompagne dans les démarches afin d'aider la personne dans ses décisions. Elle peut également vous aider si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Cette personne n'a pas vocation à se substituer à vos décisions.



# Une journée type

A partir  
De 6 h 45

L'équipe de jour prend son service.  
Les soins d'hygiène sont dispensés. En prenant en compte les habitudes du résident.

De 7 h 00  
À 8 h 30

Le petit-déjeuner est servi.

À 11 h 00

Activité d'animation :  
**Lecture du journal** (3 fois/semaine)

A 12 h 00

Le déjeuner est servi dans les salles à manger ou en chambre.

À 14 h 00

Des animations sont régulièrement proposées. Le planning des animations hebdomadaires est affiché dans le salon et les « tisaneries ».

À 15 h 30

Le goûter est servi.

Entre 18 h 00  
Et 20 h 00

Le dîner est servi (2 services)

À 21 h 00

L'équipe de nuit assure la continuité des soins





# L'EHPAD

## LE TEILLEUL

Animation à l'EHPAD

«Ce qui peut tout animer,  
tout adoucir, tout colorer  
- un grand partage»



L'accompagnement dans la  
vie quotidienne



La restauration  
(Repas à thème)



# L'EHPAD

## LE TEILLEUL



Endroits de détente  
(Patio, salon cheminée)



Nos chambres

La  
décoration  
de l'EHPAD



